



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 10 novembre 2015

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

**Président : M. Nicolas Ray**

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 9 novembre 2015 : 38 membres étaient présents, 12 excusés et 3 absents (Mme Susan Jaquet et Ms Giovanni Burgio, et Grégoire Guilloud)

1. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015 ;
3. Le Conseil Communal a procédé à l'élection de Mme Véronique Andrey comme représentante du Réseau d'Accueil des Toblerones ;
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 18/2015 Demande de crédit de CHF 450'000.-- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline Pré-de-la-Cure (troisième et dernière étape).
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 20/2015 Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN).

La séance est levée à 22h02

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 9 novembre 2015

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Nicolas RAY



La Secrétaire  
Maryline THALMANN-GIAVINA